

Compte rendu du Conseil municipal

Du 25 février 2026 à 20h00

Sont présent(e)s : Eric BERDIEL, Nicole CIAMOUS, Christian MOREL, A. LAMBOTTE, Jacqueline BUCHER, Isabelle CHOUQUET, Pierre-Jean EYMAR DAUPHIN, Richard LONG.

Sont excusé(e)s : Richard BOUCHACRA donne procuration à E.BERDIEL,

Est absent(e) : Aurélie DURAND

Secrétaire de séance : Christian MOREL

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2026
- 2) Sollicitation d'un prêt auprès de la Banque des Territoires (assainissement tranche n°1)
- 3) Coupes de bois 2026
- 4) Questions diverses

1. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 5 février 2026

Après rappel des délibérations prises lors du conseil municipal du 5 février 2026, le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

M. LONG ne prend pas part au vote.

POUR : 7 + 1 procuration ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2. Sollicitation d'un prêt auprès de la Banque des Territoires (assainissement tranche n°1)

Monsieur le Maire informe les membres du CM que dans le cadre du projet de la mise en conformité de l'assainissement de la commune un plan de financement a été validé par délibération du 17 octobre 2024. Outre les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, une subvention avait aussi été sollicité auprès de l'ETAT via la DETR. Malheureusement cette dernière n'a pas été obtenue.

Pour l'aider au financement du projet, le 5 février 2026 le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT qui sera assujetti à la TVA.

En complément, la Commune s'est rapprochée de la Banque des Territoires pour réaliser un prêt à la hauteur des besoins du plan de financement. En effet, c'est la Banque des Territoires qui proposait les conditions les plus intéressantes, le taux d'emprunt étant indexé sur le taux du livret A + 0,4 %.

L'objet de cette délibération est de valider la réalisation d'un « Contrat de Prêt transformation écologique » d'un montant total de 168 135 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux sur l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le tableau communiqué à la Banque des Territoires pour cet emprunt :

EMPLOI	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Acquisitions foncières	18 000,00 €	Autofinancement	0,00 €
Travaux	477 000,00 €	Subventions	354 865,00 €
Etudes (MOA/MOE)	28 000,00 €	Dont AGENCE DE L'EAU	269 298,00 €
Autres	0,00 €	Dont DEPARTEMENT	85 567,00 €
		Dont ETAT (DETR)	0,00 €
		Besoin d'emprunt (*)	168 135,00 €
		- Prêt Banque des Territoires	168 135,00 €
		- Autres prêts	0,00 €
Coût total du projet HT	523 000,00 €	Total des ressources HT	523 000,00 €

Dans la continuité, Monsieur le Maire présente également le document relatif aux caractéristiques financières de cet emprunt ainsi que le tableau d'amortissement communiqués par la Banque des Territoires.

Il poursuit en précisant que dès que la transmission de la délibération sera réalisée la Banque des Territoires pourra émettre le contrat de prêt.

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt transformation écologique d'un montant total de 168 135 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux sur l'assainissement

Pour le financement de cette opération, M. Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 168 135 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 168 135 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après débat, les membres du Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

POUR : 7 + 1 procuration ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

3. Coupes de bois dans la forêt de POLIGNY pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil municipal du 5/02/26, celui-ci a décidé de retenir pour 2026 par délibération n° N326 deux coupes de bois dans la forêt de POLIGNY à savoir les parcelles B et H.

Il poursuit en précisant que le conseil municipal avait refusé de se prononcer sur le mode des coupes de bois dans l'attente d'informations complémentaires relatives notamment à la méthode employée pour réaliser l'analyse économique qui lui a été présentée mais aussi à la traçabilité des bois abattus. A cette fin, il avait été proposé aux membres du Conseil municipal d'inviter lors d'une prochaine réunion l'ONF pour répondre à leur questionnement.

Sur invitation du Maire deux agents de l'ONF étaient présents à ce conseil ; ils en ont été remerciés.

A l'issue du débat qui s'en est suivi, les membres du conseil municipal ont décidé pour 2026 de proposer à la vente de bois sur pied aux enchères de SISTERON les deux coupes de bois retenues dans le plan d'aménagement de la forêt de POLIGNY en fixant un prix plancher en dessous duquel le bois ne serait pas vendu. Ce prix plancher sera défini dans le cadre d'une analyse économique réalisée par l'ONF.

Délibération retenue :

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur de la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 24 janvier 2026 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits, reprises dans le tableau ci-dessous.

Coupes proposées :

Parcelle	Nature de la coupe 1	Surface à désigner (ha)	Volume total (m ³) sous écorce	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF ²	Justification
B_i	IRR	5.00	675	Réglée	2026	2026	
H_i	IRR	14.04		Réglée	2026	2026	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1) **Décide les orientations de mise en marché suivantes :**

Parcelle	Produits	Bois façonnés	Bois sur pied Vente	Bois sur pied Délivrance
B_i	Sapin bois d'œuvre et bois énergie		X	
H_i	Sapin bois d'œuvre et bois énergie		X	

- 2) **Ventes de bois aux particuliers** : Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.
- 3) Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

POUR : 8 + 1 procuration ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

9. Questions diverses :

A / **Recensement 2026** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le recensement réalisé sur la Commune du 15 janvier au 15 février 2026 est clos. Le résultat sera prochainement communiqué par l'INSEE.

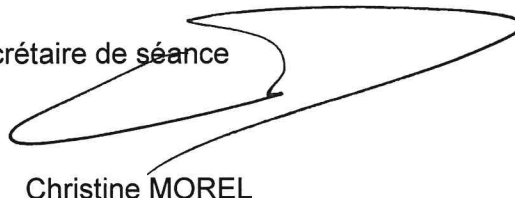
B / **Acquisition des terrains pour la réalisation de trois stations d'épuration** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que les actes notariés relatifs aux échanges de terrains sur les secteurs des FORESTONS et des BASSES-BARRAQUES avec deux terrains communaux ainsi que l'acquisition de trois parcelles de Madame JOURDAN sur le Chef-lieu sont programmées en mairie mi-mars.

C/ **Le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de Mr Philippe BLACHE,** pour une manifestation les 23 et 24 mai 2026 sur la place du boudrome à Villeneuve. Sous réserve que les autorisations nécessaires soient réalisées auprès de la mairie.

A 22h 20 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée


Le Maire
E. BERDIEL

Secrétaire de séance


Christine MOREL